

Présents : Solène KILLIAN – Catherine ONOBELE – Marylène TRUNZLER – Anne-Noëlle QUILLOT – Danièle CHOIGNOT – Claude DURAND - Véronique ETIENNE – Sophie FERRANT – Isabelle MAHLER – Oranne LAMAS – Chloé SERME-MORIN - Martine HOERNER - Bernard LECLERC – Maryvonne Ludmann –

Nous accueillons Oranne LAMAS - FAP, et Chloé SERME-MORIN - FEANTSA ; elles présentent la Mission Europe de la FEANTSA, Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri, basée à Bruxelles

1. Présentation 4^{ème} regard sur le mal-logement en Europe

La FEANTSA travaille sur l'état de la privation de domicile au niveau européen : typologie ETO => collecte de données pour mettre en évidence les évolutions de profils et alerter la Communauté Européenne sur l'augmentation des situations de mal logement ou de privation de domicile. Elle alerte sur toute une partie de la population invisible, alors que l'Europe se dit sociale, « nobody left behind »...

Focus politique de l'année dernière : l'hébergement d'urgence est saturé.

Définition : services d'hébergement répondant à un besoin urgent de mise à l'abri avec ou sans accompagnement à durée limitée par le temps.

Les données au niveau européen ne peuvent pas toujours être comparées en l'absence de suivi homogène, mais permettent d'alerter.

Angleterre +71% de 2010 à 2018 => 82 310

Irlande +160% de 2015 à 2018 => 9 987

France +50% de 2001 à 2012 => 143 000

Espagne +20,5% de 2014 à 2016 => 16 437

Finlande – 19% => 6615 de 2009 à 2017, le seul pays en ↘ grâce à une structuration d'acteurs et de politique publique efficace.

Pourquoi l'hébergement d'urgence en Europe n'est pas inconditionnel ?

- la gestion au thermomètre
- les parcours d'admission difficiles
- les critères d'accès à l'hébergement très variables selon les pays

Critère d'admission et priorisation : la sélectivité du droit à l'hébergement :

- Selon les besoins :
 - être considéré comme trop autonome au Pays-Bas

- être considéré comme pas assez autonome Pologne / Hongrie
- avoir des besoins jugés non-prioritaires UK en fonction du listing
- Comportement :
 - Considéré comme intentionnellement sans abri UK
 - Consommer de l'alcool / drogues
 - Avoir été condamné
 - Avoir un animal
- Statut :
 - Ne pas avoir de document d'identité
 - Ne pas avoir de statut légal pour rester dans le pays
 - Ne pas avoir de connexion locale avec la zone de service
- Santé :
 - Avoir des problèmes de santé mentale
 - Avoir des problèmes de santé physique/ handicap

L'hébergement d'urgence est une solution court terme inadaptée aux besoins du long terme : c'est un facteur de chronicisation du sans-abrisme.

Irlande : explosion de famille avec enfants +319% en 4 ans

France : ¼ des sans domicile ont un passé ASE

Italie : 30% des pers. sans domicile ayant utilisé les services de CARITAS sont des femmes

Pologne : ¼ des personnes sans domicile le reste sur 10 ans

Pourquoi et vers quoi ouvrir la porte de la sortie ?

- Le logement est un droit fondamental : doit être vu sous cet angle pour un accès à tous les droits fondamentaux
- L'hébergement d'urgence n'est pas un choix financier judicieux : de nombreuses études valident ce fait, argument financier auprès des décideurs

Que doit faire l'Europe ?

- Défendre les droits fondamentaux et condamner la criminalisation du sans-abrisme
- Utiliser les compétences et édicter des lois
- Investir dans la lutte contre le mal-logement
- Suivre les progrès des Etats membres pour un plaidoyer chiffré

Index européen du mal-logement (données de 2017 extraites en 2018)

Dans la stratégie de la Commission Européenne les objectifs sont atteints sauf sur la baisse sur les personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale

- Les dépenses liées au logement ont doublé
- Surcharge du coût du logement : les inégalités augmentent, > 40 % des revenus
- Montant les plus élevés des loyers : Lux +40%, GR +84%
- Endettement GR 21%, France 17%, Irlande, Chypre et Autriche
- Indicateurs de qualité de vie : habitat indigne en UE Roumanie, Bulgarie, Hongrie
- Précarité énergétique : Pays de l'Est, Grèce

- Facteurs sociaux aggravant les difficultés de logement : Famille monoparentales, sur occupation, jeunes sur très haute dépense loyer.

Les dépenses des administrations publiques au logement ont drastiquement baissé. Mise en place d'une plateforme européenne de solutions pour un partage de bonnes pratiques.

Enfin, pour obtenir des financements européens, l'idée est de faire porter les dossiers FSE par les régions.

Contacts :

chloe.seme-morin@feantsa.org

olamas@fondation-abbe-pierre.fr

<https://www.feantsa.org/fr>

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/regard-sur-le-mal-logement-en-europe-2019>

2/ Retour sur la journée du 7/11/19 : présence de Sylvain MATHIEU, Délégué Interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

- Présentation du dispositif D'Abord Toit.

Accompagnement de 10 personnes de la rue au logement pendant 2 ans, soit 20 personnes en tout. Quid des financements au-delà de 2020 ?

Doublement des crédits du DIHAL (de 4 millions d'€ à 8 millions) pour la résorption des bidonvilles.

- La gouvernance générale du Logement d'Abord devrait changer, avec davantage de fluidité : pas seulement gouverner par appels à projets, mais soutenir les expériences de terrain pour valoriser des choses innovantes. Partir du terrain et de leurs experts.

Réforme des SIAO : en faire des plateformes, s'appuyer sur les maraudes et les veilles sociales qui existent. Repenser la gouvernance des SIAO pour qu'ils deviennent des organes concrets. Comment ?

Modification de la tarification des centres d'hébergement. Avoir une définition plus fine du public. Volonté énoncée de s'appuyer sur la pluridisciplinarité (associatif/pouvoirs publics).

Santé mentale : vraie problématique (Cf. absence de l'EMPP). Conscience de la difficulté relative à la prise en charge de problèmes psychiatriques.

Informations :

- 18 décembre : "grand-messe" régionale sur le plan pauvreté et le grand service public de l'insertion.
- Information : recours déposé contre la ville de Metz au TA de Strasbourg pour abrogation du décret anti-mendicité par FAP et LDH.
- Fédération de l'Entraide Protestante : 4 avril journée dédiée à l'hébergement citoyen pour les réfugiés syriens.

- Actualité Jean RODHAIN

L'accueil Jean RODHAIN est un accueil de jour ouvert depuis 1984 rue de la Glacière, avec un bail jusqu'en 2022. En 2018, CARITAS Moselle décide de vendre à un spéculateur immobilier qui demande le vidage de la réserve. Pas de solution pour le moment, le stockage se fait dans les bureaux des salariés. Les locaux sont vétustes et le Secours catholique doit trouver une solution d'ici fin 2021. La solution FJO est bloquée par l'Evêché.

- Occupation du gymnase du Luxembourg :

4 semaines depuis le 11 octobre 2019. L'Etat et la ville jouent la montre.

Pas de confirmation sur les amendes de 1500 €. La ville a déposé un référé. Etre prudent, car il y a beaucoup d'informations non confirmées.

- La réforme de l'ADA : la carte ADA est effective, donc difficulté pour le paiement des repas. Plusieurs personnes qui ne savent pas comment s'organiser. Ni la FAP ni l'AJR n'ont de terminal, donc pas de moyen de paiement.